



Rapport annuel 2013-2014





Lettre des coprésidents

Bienvenue à la première assemblée générale annuelle de la Société du Paysage de Grand-Pré/Landscape of Grand Pré Society.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, au cours de sa première année d'existence comme association sans but lucratif constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés de la Nouvelle-Écosse*, la Société du Paysage de Grand-Pré s'est dotée de solides assises pour coordonner la gestion du site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré.

Outre la création de la Société elle-même, deux comités clés – le Comité de l'éducation et du marketing ainsi que le Comité consultatif technique – ont été mis sur pied pour fournir des conseils relativement à l'intendance du site du patrimoine mondial. L'arrivée de ces comités a facilité le recrutement d'experts de premier plan pour appuyer le travail de la Société.

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à nos partenaires de financement : le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la fiducie de financement du site du patrimoine mondial de Grand-Pré, de même que la Municipalité du comté de Kings.

Veillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Claude DeGrâce et Jean Leung
Coprésidents, Société du Paysage de Grand-Pré

--9768

www.landscapeofgrandpre.ca

1. Contexte

2. La Société du Paysage de Grand-Pré

3. Le Conseil d'intendance

4. Réalisations

5. Orientation future

6. Documents financiers

1. Contexte

L'inscription du Paysage de Grand-Pré sur la Liste du patrimoine mondial

C'est en 2004 qu'a officiellement débuté le parcours du Paysage de Grand-Pré en vue d'une inscription au patrimoine mondial, lorsque le Canada a dévoilé sa Liste indicative nationale. Le paysage de Grand-Pré a été l'un des onze biens nationaux retenus sur la Liste indicative du Canada, qui en contenait 125 au départ.

En mars 2007, quelques acteurs ont commencé à prendre les dispositions nécessaires à l'inscription du Paysage de Grand-Pré sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nomination Grand-Pré a été formé pour préparer le dossier de candidature. Ce comité regroupait des représentants des collectivités locales, de la communauté acadienne, de la nation mi'kmaq, du Grand Pré Marsh Body, du milieu des affaires, de Parcs Canada, de la Municipalité du comté de Kings et de l'ancienne administration de développement régional de Kings.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la Municipalité du comté de Kings se sont engagés en faveur du projet, y allouant plus de 1,3 million de dollars et y apportant une contribution en nature.

Une fois monté, le dossier de candidature de Nomination Grand-Pré a été envoyé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, en janvier 2011. Des représentants des trois ordres de gouvernement (Municipalité du comté de Kings, gouvernement de la Nouvelle-Écosse et gouvernement du Canada) et des acteurs clés ont également signé un protocole d'entente visant la gestion à long terme du Paysage, dans l'éventualité où la candidature serait acceptée.

Comme suite à la présentation du dossier de candidature, un processus d'évaluation s'est déroulé sur 18 mois, sous la direction du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'organisme consultatif du Comité du patrimoine mondial en matière de patrimoine culturel. Un représentant de l'ICOMOS s'est rendu à Grand-Pré en septembre 2011.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé la création d'une fiducie éventuelle de 2,5 millions de dollars pour contribuer à la préservation et à l'interprétation du Paysage de Grand-Pré, lors de l'inscription de celui-ci comme site du patrimoine mondial. La Municipalité du comté de Kings avait déjà promis de verser une somme de 25 000 \$ par année pendant dix ans.

En décembre 2011, l'ICOMOS a soumis une liste de points à éclaircir. Les précisions du Canada sur les points d'intérêt ont été présentées en février 2012. De plus, le Comité du patrimoine mondial a reçu une recommandation positive de l'ICOMOS.

Le 30 juin 2012, lors de sa 36^e rencontre tenue à Saint-Pétersbourg, en Russie, le Comité du patrimoine mondial a annoncé l'inscription du Paysage de Grand-Pré sur la Liste du patrimoine mondial.

2. La Société du Paysage de Grand-Pré

La Société du Paysage de Grand-Pré a été constituée en personne morale en mai 2013 afin de remplacer le comité du Conseil d'intendance de l'ancienne administration de développement régional de Kings.

Les objectifs de la Société sont les suivants :

- **veiller** à la conservation, à la protection et à la présentation de la valeur universelle exceptionnelle du site et à sa transmission aux générations futures par la mise en œuvre du plan de gestion du site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré;
- **fournir** des conseils pour garantir l'intégrité du site du patrimoine mondial par une approche de gestion concertée entre toutes les instances de réglementation;
- **promouvoir** la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial;
- **faire participer** les intervenants à l'intendance du site du patrimoine mondial;
- **faire rapport** à l'UNESCO sur la situation du site du patrimoine mondial.

3. Le Conseil D'intendance

Le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'intendance) se compose d'organismes qui ont une compétence ou un intérêt important dans un aspect du Paysage de Grand-Pré.

Si le Conseil en soi n'a aucune autorité précise, il a néanmoins pour mandat de faciliter l'échange d'information, les partenariats et la coordination du savoir-faire technique, et d'assurer la promotion du site par le marketing et l'éducation.

La constitution en personne morale de la Société reconnaît comme membres votants tous les organismes représentés au Conseil d'intendance. Tels étaient les administrateurs du Conseil d'intendance de mai 2013 au 31 mars 2014 :

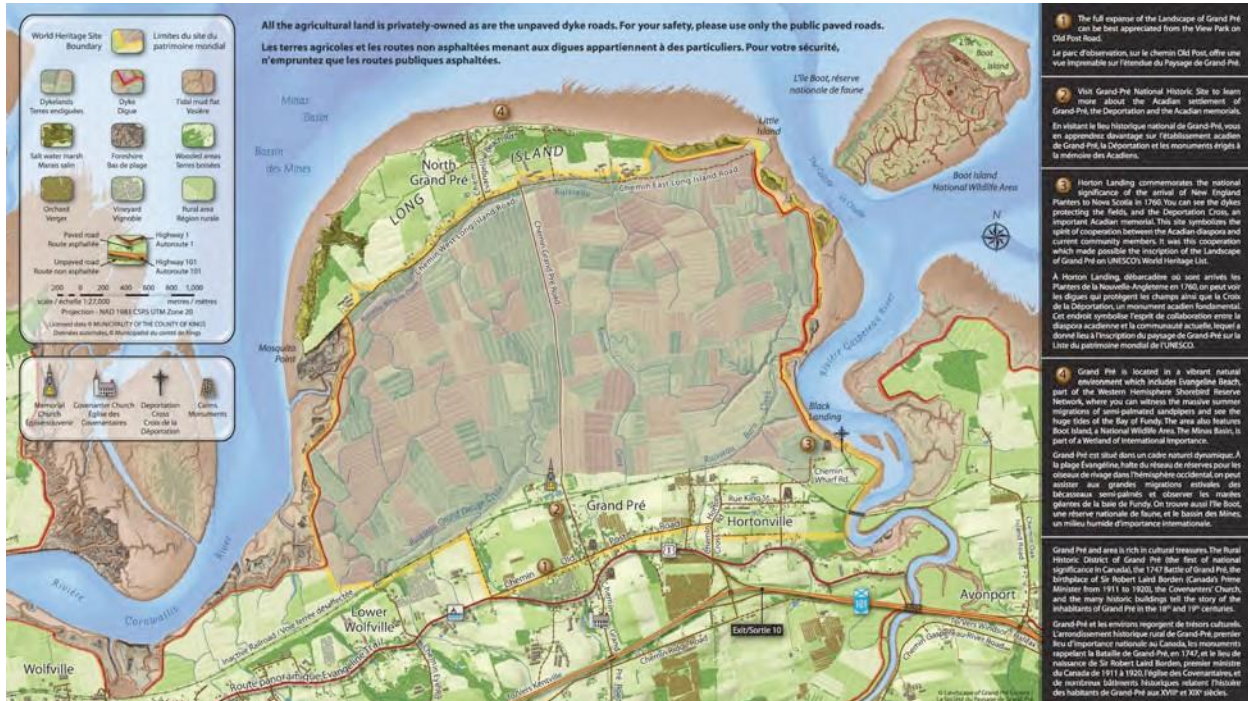
- **Association communautaire de la région de Grand-Pré**, Naomi Blanchard, coprésidente;
- **Société Nationale de l'Acadie**, Claude DeGrâce, coprésident;
- **Grand Pré Marsh Body**, Charles Curry, trésorier;
- **Société Promotion Grand-Pré**, Stan Surette, secrétaire;
- **Municipalité du comté de Kings**, le conseiller Mike Ennis;
- **Première Nation Glooscap**, Marilyn Perkins;
- **Parcs Canada**, Robert Moreau;
- **Association communautaire de la région de Grand-Pré**, Ann Palmeter;
- **Société Nationale de l'Acadie**, Hélène Lavigne.

Les administrateurs d'office du Conseil comprennent des employés de la Municipalité du comté de Kings et de deux ministères de la Nouvelle-Écosse, soit ceux de l'Agriculture et des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, y compris les Affaires acadiennes.

4. Réalisations

Nouveau dépliant

La conception d'un nouveau dépliant qui contiendrait une carte détaillée du Paysage de Grand-Pré figurait parmi les premiers projets de la Société.



Site Web

La Société a également développé un nouveau site Web (www.paysagedegrandpre.ca) qui contient une mine de renseignements au sujet du Paysage ainsi que du Conseil d'intendance et de ses activités, y compris les procès-verbaux de ses réunions. Il affiche également des renseignements à jour sur les activités prévues et en cours. On peut y trouver les demandes de propositions en cours (DP) de la Société, les projets adjugés et les contrats conclus. Toutes les DP figurent également sur le site des services d'approvisionnement de la Nouvelle-Écosse.

Examen de la documentation

Le Conseil d'intendance a entrepris un examen complet de la documentation produite dans le cadre du processus de nomination comme site du patrimoine mondial. Cet examen est presque terminé. Les documents approuvés par le Conseil qui en découleront, comme le Plan de gestion et le Plan stratégique, guideront les activités de la Société pendant quelques années.

Présentations

En septembre, les deux représentantes de l'Association communautaire de la région de Grand-Pré ont présenté les premiers comptes rendus annuels aux conseils municipaux du comté de Kings et de la ville de Wolfville. Le même mois, les deux coprésidents ont présenté un exposé à la Conférence sur le patrimoine culturel de la Nouvelle-Écosse, qui avait pour thème « Façonner les paysages culturels ». Le trésorier de la Société, M. Charlie Curry, s'est joint à Mme Naomi Blanchard et à M. Claude DeGrâce pour un débat d'experts après l'exposé offert au cours de cette conférence.

Parc d'observation et webcaméra

Le parc d'observation du Paysage de Grand-Pré a été officiellement inauguré en juillet, et tant les résidants locaux que les visiteurs l'apprécient beaucoup. Il est aussi possible d'admirer la vue du Paysage par l'intermédiaire de Nova Scotia Webcams, à www.novascotiawebcams.com/en/webcams/landscape-of-grand-pre/

Nouveau timbre-poste représentant le Paysage de Grand-Pré

Le 31 octobre, Postes Canada a annoncé son programme des timbres-poste de 2014, et les trois sites de l'UNESCO en Nouvelle-Écosse étaient à l'honneur.

Affichage et signalisation

Une étude axée sur l'affichage et la signalisation a été réalisée pendant la saison hivernale. Ce projet était le fruit d'une collaboration entre la Société du Paysage de Grand-Pré, la Municipalité du comté de Kings et l'Agence de tourisme de la Nouvelle-Écosse.

L'image de marque approuvée montre le paysage des terres endiguées qui retiennent les eaux du bassin des Mines, de même que l'emblématique cap Blomidon, l'église-souvenir acadienne et les silos des fermes. Cette image de marque figurera sur toute la documentation de la Société ainsi que sur les panneaux de signalisation.

Services de soutien

Comme la Société ne bénéficie plus des services de soutien que lui fournissait l'ADR du comté de Kings, le Conseil a lancé des appels de propositions pour la prestation de nouveaux services (administration, gestion du site Web, gestion financière et traduction), et des entrepreneurs y ont répondu pour combler ces différents besoins.

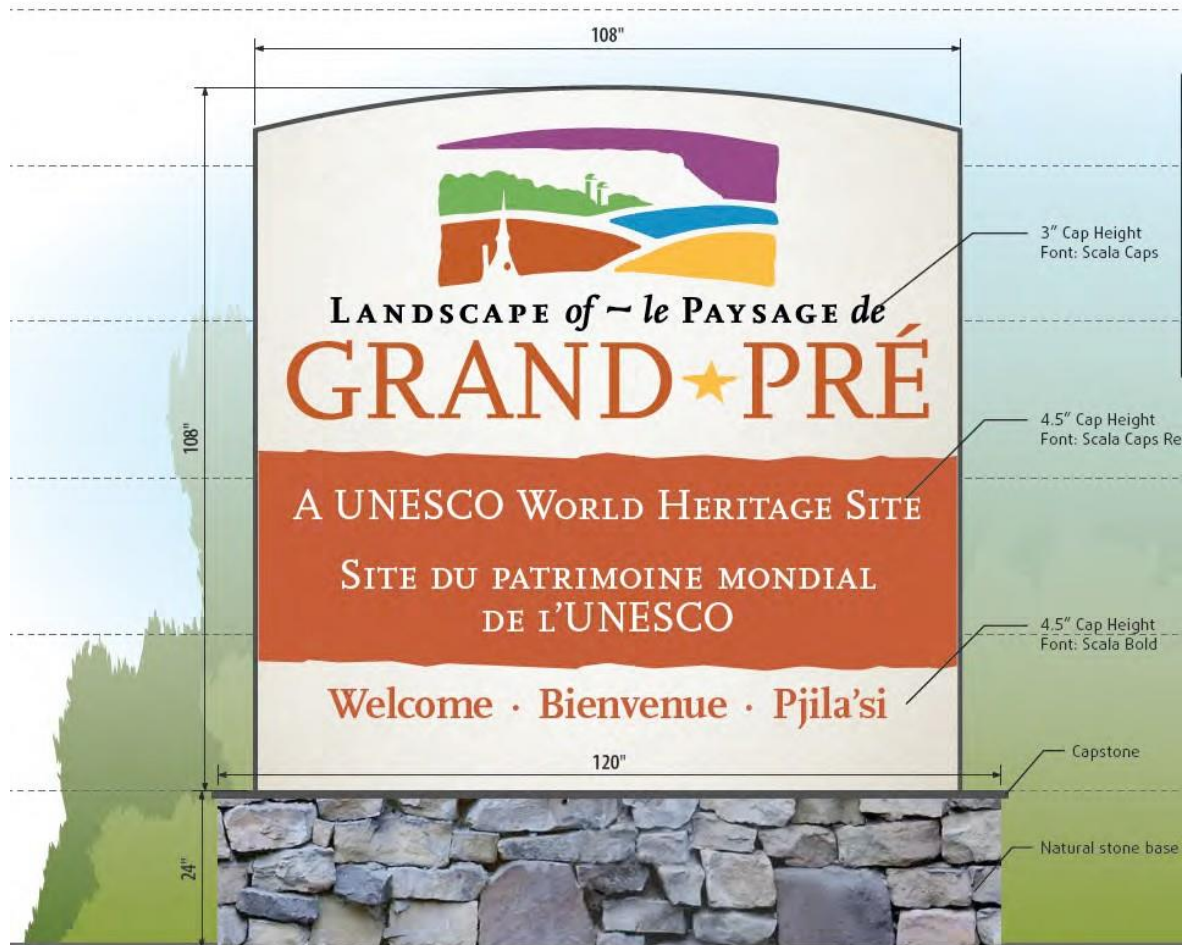
Pratiques et politiques de fonctionnement

Afin de guider ses opérations, le Conseil d'intendance a établi des pratiques financières et s'est doté de politiques de fonctionnement, d'approvisionnement, de gestion des documents et de correspondance.

5. Orientation Future

Les principaux projets envisagés par la Société en 2014-2015 incluent :

- la mise en œuvre du programme d'aide à l'orientation et de valorisation de l'image de marque;



UNESCO World Heritage Site Arrival
FRONT ELEVATION

- la promotion du site du patrimoine mondial, entre autres au moyen d'annonces;
- le recrutement d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice à temps plein de la gestion du site;
- la fin de l'examen de certains documents clés, comme le Plan de gestion et le Plan stratégique;

- une révision en profondeur du règlement administratif de la Société ainsi que du protocole d'entente, et la tenue de consultations avec les organismes membres à cet égard.

6. Documents Financiers

LA SOCIÉTÉ DU PAYSAGE DE GRAND-PRÉ/THE LANDSCAPE OF GRAND PRÉ SOCIETY

États financiers

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014

(non vérifiés)

Index des états financiers
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (*non*
vérifiés)

	Page
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des recettes et des dépenses	2
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

À l'attention des membres de la Société du Paysage de Grand-Pré/Landscape of Grand Pré Society

Nous avons examiné l'état de la situation financière de la Société du Paysage de Grand-Pré/Landscape of Grand Pré Society au 31 mars 2014 ainsi que l'état des recettes et des dépenses, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues au Canada pour les missions d'examen et, par conséquent, s'est fait essentiellement au moyen d'une collecte de renseignements, de procédés analytiques et d'entretiens portant sur les renseignements que nous a fournis la Société.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

En nous fondant sur notre examen, nous n'avons relevé aucune anomalie qui nous inciterait à douter de la conformité des présents états financiers, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "TCJones". The signature is written in a cursive, flowing style.

TCJones Chartered

Accountants

Port Williams, Nouvelle-Écosse

Le 28 mai

2014

1036, route 358, C.P. 100, Port Williams (N.-É.) B0P

1T0



État des recettes et des dépenses
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(non vérifié)

RECETTES

Fonds en fiducie	100 00 \$
Financement municipal	25 00
Ancienne ADR de Kings	<u>19 72</u>
	5
	<u>144 72</u>

DÉPENSES

Amortissement	27
Dépenses du Conseil	16 18
Dépenses en communications et marketing	20 04
Dépenses d'exploitation	6 14
Dépenses pour le personnel	36 15
Dépenses en services de soutien	<u>27 36</u>
	8
	<u>106 16</u>

EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX	<u>38 55 \$</u>
--	-----------------

Voir les notes afférentes aux états financiers
 TCJones Chartered Accountants Inc.

État de la situation financière
au 31 mars 2014
(non vérifié)

ACTIF

À COURT TERME

Trésorerie	35 392	\$
Taxe de vente harmonisée à recouvrer	<u>4 151</u>	
	39 543	

IMMOBILISATIONS *(note 6)*

<u>1 750</u>	
41 293	\$

PASSIF ET ACTIF NETS

À COURT TERME

Comptes créditeurs	565	\$
Retenues exigibles des employés	<u>2 170</u>	
	2 735	

ACTIF NET

Fonds de fonctionnement	<u>38 558</u>	
	41 293	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers
 TCJones Chartered Accountants Inc.

AU NOM DU CONSEIL

_____ *Administrateur*

_____ *Administrateur*

État de l'évolution de l'actif net
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(non vérifié)

	<i>2014</i>
ACTIF NET – EN DÉBUT D'EXERCICE	- \$
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	<u>38 558</u>
ACTIF NET – EN FIN D'EXERCICE	<u>38 558 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers
TCJones Chartered Accountants Inc.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014
(non vérifié)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédents des recettes par rapport aux dépenses	38 558	\$
Élément sans effet sur la des immobilisations		
trésorerie : Amortissement	270	
	38 828	
Variation du fonds de roulement hors caisse : Comptes créditeurs	565	
Taxe de vente harmonisée à payer (à recouvrer)	(4 151)	
Retenues exigibles des employés	2 170	
	(1 416)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	37 412	

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Achat d'immobilisations corporelles	(2 020)
-------------------------------------	----------------

AUGMENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	35 392
--	---------------

Trésorerie – en début d'exercice	-
----------------------------------	---

TRÉSORERIE – EN FIN D'EXERCICE	35 392	\$
---------------------------------------	---------------	-----------

Voir les notes afférentes aux états financiers
TCJones Chartered Accountants Inc.

**Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014**

(non vérifiés)

1. BUT DE L'ORGANISME

La Société du Paysage de Grand-Pré/Landscape of Grand Pré Society est la gestionnaire de la propriété mise en candidature en conformité avec les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, établissant des partenariats dans l'intérêt des collectivités concernées et tirant parti des possibilités économiques découlant de l'inscription du site.

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société du Paysage de Grand-Pré/Landscape of Grand Pré Society (la « Société ») est constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les sociétés (Societies Act)* de la Nouvelle-Écosse. La principale activité de la Société consiste à établir des partenariats facilitant l'intendance et la promotion du site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré, notamment en ce qui a trait à l'archéologie, à l'éducation et aux produits touristiques.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS

COMPTABLES Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition ou à leur coût présumé, moins l'amortissement cumulé. Leur amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimative, en fonction des méthodes et des taux suivants :

Matériel informatique	3 ans	(méthode linéaire)
Mobilier et accessoires	5 ans	(méthode linéaire)

La Société examine régulièrement ses immobilisations pour éliminer les articles désuets.

Les immobilisations acquises pendant l'exercice, mais encore inutilisées, ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont utilisées.

4. CONSTATATION DES REVENUS

Les apports sont constatés comme revenus au cours de l'exercice où ils sont reçus et où les dépenses connexes sont engagées. Aucun apport assorti de restrictions n'a été reçu à l'heure actuelle.

5. MÉTHODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers ont été présentés conformément aux normes comptables canadiennes établies pour les organismes sans but lucratif du secteur privé.

6. IMMOBILISATIONS	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 020 \$	170 \$	850 \$
Mobilier et accessoires	1 000 \$	100 \$	900 \$
	2 020 \$	270 \$	1 750 \$